Nations Unies A/57/112

Assemblée générale

Distr. générale
28 mai 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 17 f) de l'ordre du jour
Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Corps commun d'inspection

Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale

1. Comme il est indiqué au paragraphe 3 de la note du Secrétaire général en date du 31 mai 2002 (A/57/107), l'Assemblée générale doit, à la présente session, nommer un membre du Corps commun d'inspection au siège qui deviendra vacant à l'expiration, le 31 décembre 2003, du mandat de M. Armando Duque González.

2. Conformément aux modalités décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale, après avoir mené les consultations nécessaires et sur la base de la candidature présentée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a demandé à Trinité-et-Tobago de proposer un candidat (voir annexe I).

3. Le Président de l'Assemblée générale a procédé aux consultations prévues au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris avec le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Les réponses du Président du Conseil et du Secrétaire général à des lettres identiques que le Président de l'Assemblée leur a adressées le 19 novembre 2002 sont jointes à la présente note (voir annexes II et III).

4. À l'issue des consultations prévues, le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de proposer à l'Assemblée de nommer le candidat ci-après membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans commençant le 1er janvier 2004 et venant à expiration le 31 décembre 2008 :

M. Christopher Thomas (Trinité-et-Tobago).

03-37429 (F) 300503 300503

Annexe I

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies en date du 18 novembre 2002

J'ai l'honneur de rappeler que, le 3 octobre 2002, l'Assemblée générale a demandé à Trinité-et-Tobago de proposer un candidat au siège du Corps commun d'inspection qui deviendra vacant à l'expiration du mandat de M. Armando Duque González, le 31 décembre 2003.

La Trinité-et-Tobago a désigné l'Ambassadeur Christopher Thomas comme candidat au poste susmentionné pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Philip **Sealey**

Annexe II

Lettre datée du 20 février 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social

J'ai l'honneur de vous informer, en ma qualité de Président du Conseil économique et social et conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, que j'ai examiné les qualifications du candidat proposé et que j'approuve entièrement la décision prise par les présidents des groupes régionaux en faveur de la candidature de M. Christopher Thomas (Trinité-et-Tobago).

Le Président du Conseil économique et social
(*Signé*) Gert **Rosenthal**

Annexe III

Lettre datée du 23 mai 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 19 novembre 2002 concernant la proposition relative à la nomination d'un nouveau membre du Corps commun d'inspection.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, j'ai le plaisir de vous informer qu'en ma qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, j'approuve la nomination de M. Christopher Thomas (Trinité-et-Tobago) pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**